

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR DE PUYNORMAND**

L'an deux mille douze le dix Février

Le Conseil municipal de la Commune de St Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 Février 2012

Présents :

MM MOULINIER Gérard, Maire , RESSE Jean-Jacques, DUBET Jean-Pierre, adjoints, Mr DOLE Franck, Mmes TERRIEN Dominique, GUILLEMAN Marie-Paule et Mr PUYTHORAC Franck.

Absents excusés :

Mr MICOINE Claude, Melle CHAUSSADAS Muriel, Mr DESGROPPES Bernard et Mme CADOT Martine

Secrétaire de séance :

Mr DUBET Jean Pierre assisté de Mme GAURY Marie Claire

Assainissement collectif

Monsieur le Maire remercie de leur présence Monsieur BARRAUD Conseiller Général et Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de St Médard de Guizières et Madame BERNARD Directrice.

Monsieur le Maire rappelle le choix de la municipalité du projet d'assainissement collectif en accord avec la commune de Camps sur l'Isle pour la réalisation d'une station intercommunale sur ladite commune.

L'étude étant réalisée, le rejet dans l'Isle étant accepté, seul le montant des aides attribuées actuellement pose des difficultés financières aux communes et nous interroge.

Dans un premier temps, le Conseil municipal de St Sauveur de Puynormand face à la baisse significative des aides du Conseil Général et d'Adour Garonne, liée à la conjoncture économique actuelle a émis le souhait d'attendre une évolution éventuelle de cette situation qui pourrait engendrer une révision des aides à la hausse.

Hors, aujourd'hui cette position d'attente est remise en question par la commune de Camps sur l'Isle qui, invoquant des besoins urgents souhaiterait commencer les travaux le plus tôt possible tout en précisant son incapacité financière à réaliser ces travaux avec seulement 15% d'aide.

Le bureau réuni le 9 Janvier 2012, en présence d'élus de Camps sur l'Isle et de St Sauveur de Puynormand décide de convoquer le Comité syndical le 24 Février 2012 pour l'acceptation éventuelle d'une prise en charge à hauteur de 50% par le syndicat.

Madame BERNARD en présence de Monsieur BARRAUD présente aux Conseillers municipaux le projet sous ses différentes possibilités techniques et ses coûts respectifs, avec répercussion d'une prise en compte par le syndicat de 50% des charges sur le tarif de l'eau des abonnés.

Après écoute et réflexion, le Conseil municipal propose donc à Monsieur le Président de soumettre au prochain Comité syndical la solution suivante :

Plan de financement du projet de la station d'épuration Intercommunale CAMPS-ST SAUVEUR (1 300 Eqh)

Objet	Coût du projet HT	Participation du Conseil général 15% plafonné	Participation financière de la commune 35%	Montant à la charge du syndicat 50% (emprunt)
Construction d'une station d'épuration de 1 300Eqh	660 000.00€	99 000.00€	231 000.00€	330 000.00€
Rejet de la station d'épuration	14 000.00€	21 000.00€	49 000.00€	70 000.00€
Total des investissements programme 2012			280 000.00€	400 000.00€

Le syndicat ne réalisera les travaux qu'après :

- avoir obtenu l'accord des subventions du conseil Général
- avoir obtenu éventuellement l'accord de subventions de l'Agence de l'Eau
- avoir obtenu les emprunts nécessaires.

L'estimation des répercussions sur le tarif de l'eau des abonnés du service

Le prix de l'eau assainie est estimé à 0.48€ HT/m³

- 0.23€ construction de la station et rejet (1 300Eqh)
- 0.25€ HT TR Camps

La commune de St Sauveur de Puynormand ne souhaite pas réaliser cette station en plusieurs tranches de travaux (400 Eqh en 3 fois), cette solution étant plus onéreuse à long terme.

Des interrogations toutefois

- sur les aides du Conseil Général
- sur les aides de L'Agence de l'Eau
- sur le projet de station avec 400 Eqh ou avec 1 300 Eqh
- sur le projet de coopération intercommunale qui dans sa version actuelle prévoit une fusion de quatre structures.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, donne un accord de principe, pour la participation de la commune, au projet correspondant à 1 300 Eqh, dans la mesure où les conditions d'obtention des accords de subvention, d'emprunt et de prise en charge par le syndicat du défaut de subventions du Conseil Général et d'Adour Garonne à hauteur de 50% sont réunies.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Vu la loi N°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finance pour 2011 (article 179)

Vu la circulaire préfectorale du 11 Mars 2011 précisant les dispositions réglementaires concernant la DETR, les conditions de son attribution en Gironde et le déroulement de la procédure;

Vu la circulaire modificative du 24 Janvier 2012 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide

- de réaliser des travaux suivants :

Montant des travaux :	HT	TTCE
Travaux bâtiments école	17 878.00€	21 382.09€
Travaux cour de l'école	13 389.40€	16 013.72€
Total	31 267.40€	37 395.81€
- de demander une subvention dans le cadre de la DETR
- de proposer le plan de financement suivant
 - o montant total des travaux : 37 395.81€
 - o montant de la subvention : 10 943.59€
 - o autofinancement : 26 452.22€

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement et prévoit la dépense au budget 2012.

Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de réaliser cette année des travaux de revêtement dans la cour de l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide :

- de prévoir au budget les travaux de revêtement de la cour de l'école
- de demander une subvention au Conseil Général, dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal,
 1. de 50% du coût hors taxes des travaux plafonné à 22 000.00€
 2. auxquels s'ajoute un coefficient de solidarité de 1.19 pour l'année 2012

Montant des travaux :

- le revêtement	13 389.40€ HT	16 013.72€ TTC
- le sol amortissant	5 400.00€ HT	6 458.40€ TTC
total	18 789.40€	22 472.12€

- de présenter le plan de financement suivant :

- subvention du Conseil Général :	11 179.69€
- autofinancement	11 292.43€
Total TTC	22 472.12€

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.